

Organisation et déroulement pour les inscriptions

1. Organisation générale

Les lycées du canton de Neuchâtel et l'Université de Neuchâtel (UniNE) collaborent pour encourager l'accès des lycéen-ne-s motivé-e-s, matures et doté-e-s de talents à l'UniNE. L'intitulé du projet « Jeunes talents » reprend celui utilisé par l'UniNE en collaboration avec l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle du canton de Berne¹. Ce programme d'encouragement demande des échanges entre chaque lycée, le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) et l'UniNE ainsi qu'une communication claire.

Les lycéennes et lycéens neuchâtelois-es qui sont particulièrement doué-e-s et motivé-e-s et qui ont la maturité nécessaire pour suivre des cours universitaires ont la possibilité de s'inscrire à l'UniNE. Cette offre s'adresse aux élèves de la 3^e année de la formation gymnasiale (MG), qui peuvent s'y intéresser et soumettre leur inscription en cours de leur 2^e année MG (voir plus bas au point 4).

Dans le cadre de ce programme d'encouragement, les élèves peuvent également passer des examens et ainsi obtenir des crédits ECTS qui leur seront crédités lors du premier semestre de leurs études universitaires, en cas d'immatriculation définitive à l'UniNE. Les crédits ECTS obtenus ne peuvent pas leur être crédités dans une autre université, car les élèves ne remplissent pas encore les conditions d'immatriculation. En outre, les élèves admis sont exempté-e-s des taxes d'études durant le programme d'encouragement.

Le programme d'encouragement requiert que les élèves doué-e-s soient identifié-e-s dans les lycées et incité-e-s à y participer. Les directions des lycées prennent les mesures appropriées pour faire connaître le programme de soutien auprès des membres du corps enseignant et des élèves, et demandent régulièrement aux membres du corps enseignant d'en parler avec les élèves répondant aux critères (doué-é-s, motivé-e-s et doté-e-s de la maturité nécessaire).

2. Personnes de référence

Chaque partenaire est représenté par une personne de référence. Les précisions quant aux tâches et l'organisation figurent plus bas (voir point 4. Procédure d'inscription).

- **Lycées** : chaque lycée nomme une personne de référence pour le projet Jeunes talents (membre de direction) Cette personne est en contact avec le corps enseignant pour repérer parmi les lycéen-ne-s les candidat-e-s potentiel-le-s au programme Jeunes talents et assurer le lien avec le SFPO et l'UniNE.
- **SFPO** : le SFPO nomme l'office des formation professionnelles et académiques (OFPA) et plus particulièrement son chef pour assurer le suivi pour le service. Celui-ci examine les candidatures transmises par les lycées sous l'angle du respect des critères et de la procédure, statue à leur sujet et les transmet à l'UniNE.
- **UniNE** : M. Nicolas Chappuis, chef adjoint du service académique et responsable des immatriculations, assure le rôle de coordinateur du projet pour l'UniNE.

¹ Voir la page dédiée sur le site internet de l'UniNE <https://www.unine.ch/etudier/home/choisir/cursus/young-talents.html>

3. Communication et information

Chaque partenaire partage l'information concernant le programme.

- **Lycées** : chaque lycée informe le corps enseignant sur le programme via les canaux de communication jugés adéquats. Une page du site internet de chaque lycée présente le programme.
- **SFPO** : le service relaye l'information sur son site internet et assure le suivi de la communication publique du projet.
- **UniNE** : le corps professoral est informé du programme par les moyens que l'Université estime adéquats. Une page internet du site de l'Université présente le programme.

4. Procédure d'inscription pour un semestre

L'UniNE a besoin qu'une procédure d'inscription uniforme soit appliquée et que les dossiers de candidature soient examinés par le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO). Une fois les inscriptions terminées, les répondant-e-s des lycées et le/la coordinateur-trice de l'UniNE doivent être en contact direct. La coordinatrice ou le coordinateur de l'UniNE encadre les élèves, discute avec chacun-e de ses attentes et demandes et établit des liens avec le corps enseignant de l'UniNE pour les disciplines concernées.

La procédure suivante s'applique aux nouvelles inscriptions :

L'élève peut s'intéresser au programme et souhaiter suivre des cours à l'UniNE pendant sa 3^e année de formation MG alors qu'il ou elle se trouve encore dans sa 2^e année de formation MG ou lors du 1^{er} semestre de sa 3^e année MG. L'inscription à l'UniNE vaut pour un semestre et peut être renouvelée pour le semestre suivant si elle concernait *a priori* le semestre d'automne.

Jusqu'à fin mars ² ou fin octobre ³	L'élève s'inscrit au programme d'encouragement en soumettant les documents suivants à la direction de son lycée : a) formulaire de demande, également signé par son/ses représentant-e-s légaux/légales s'il ou elle est mineur-e ; b) lettre de motivation axée sur la discipline souhaitée ; c) copie d'une pièce d'identité et photo-passeport récente au format papier ou numérique.
Début avril ² ou début novembre ³	La direction du lycée examine la demande de l'élève et fixe le nombre de leçons pour lesquelles l'élève peut être dispensé-e. Dans des cas motivés, elle peut assortir son accord de conditions. Si elle accepte la demande, elle transmet le dossier au SFPO au format numérique, à savoir les pièces a), b) et c) soumises par l'élève, accompagnées des documents suivants : d) évaluation de l'enseignant-e de discipline et du/de la maître-esse de classe (max. 1 page) ; e) deux derniers bulletins de notes.
Jusqu'à mi-avril ² ou mi-novembre ³	Le SFPO examine le dossier pour s'assurer du respect des critères et de la procédure d'inscription. Si nécessaire, il demande des précisions à la direction du lycée. Le SFPO accepte ou rejette l'inscription. En cas d'acceptation, il transmet l'inscription au format numérique à la coordinatrice

² Délai au cours de la 2^e année d'études MG de l'élève pour envisager suivre des cours à l'UniNE lors du 1^{er} semestre de sa 3^e année MG.

³ Délai au cours de la 3^e année d'études MG de l'élève pour envisager suivre des cours à l'UniNE lors du 2^e semestre de sa 3^e année MG.

	ou au coordinateur de l'UniNE avec copie à la direction du lycée.
Jusqu'à mi-mai ² ou mi-décembre ³	La coordinatrice ou le coordinateur de l'UniNE examine le dossier, si nécessaire en demandant des précisions à la direction du lycée et/ou en menant un entretien avec l'élève. Elle ou il informe l'élève par écrit, la direction du lycée et le SFPO au sujet de la décision prise par l'UniNE et de la suite de la procédure. Elle ou il transmet le dossier au service en charge des admissions de l'UniNE.
Jusqu'à mi-août ² ou mi-janvier ³	Le service en charge des admissions enregistre l'élève et lui attribue un compte informatique donnant accès aux outils informatiques de l'UniNE.

La procédure suivante s'applique aux inscriptions à renouveler :

L'élève dont l'inscription a été acceptée et qui a suivi des cours à l'UniNE pendant le semestre d'automne peut soumettre une demande de renouvellement pour suivre un 2^e semestre de cours.

Jusqu'à début déc.	Si l'élève souhaite poursuivre le programme Jeunes talents pour un semestre supplémentaire, elle ou il demande l'accord de son lycée et fait part de son souhait à la coordinatrice ou au coordinateur de l'UniNE. Si nécessaire, la coordinatrice ou le coordinateur de l'UniNE mène un entretien de bilan avec l'élève et l'interlocuteur-trice du lycée en vue de la poursuite du programme de soutien.
Jusqu'à mi-décembre	La coordinatrice ou le coordinateur de l'UniNE informe le service en charge des admissions de l'UniNE, l'interlocuteur-trice du lycée et le SFPO lorsque l'élève reste inscrit-e à l'UniNE pendant un semestre supplémentaire. Elle ou il partage le résultat de l'entretien de bilan.
Jusqu'à mi-janvier	Le service en charge des admissions de l'UniNE enregistre l'élève.

À la fin de chaque semestre :

Jusqu'à fin juillet ou fin janvier	La coordinatrice ou le coordinateur de l'UniNE fait un bref compte rendu au SFPO au sujet des cours suivis par l'élève. Elle ou il établit l'attestation recensant les résultats d'examen et les crédits ECTS obtenus par l'élève, en remet une copie à l'élève et une copie à l'interlocutrice ou l'interlocuteur du lycée.
------------------------------------	--

5. Renseignements :

Université de Neuchâtel :	Nicolas Chappuis, coordinateur – nicolas.chappuis@unine.ch
SFPO :	Pierre-Yves Moret, chef de l'OFPA – pierre-yves.moret@ne.ch
Lycée Blaise-Cendrars :	Christophe Stawarz, directeur – christophe.stawarz@rpn.ch
Lycée Denis-de-Rougemont :	Yvan Amey, directeur – yvan.amey@rpn.ch
Lycée Jean-Piaget :	Violaine Sabbah, directrice – violaine.sabbah@rpn.ch

² Délai au cours de la 2^e année d'études MG de l'élève pour envisager suivre des cours à l'UniNE lors du 1^{er} semestre de sa 3^e année MG.

³ Délai au cours de la 3^e année d'études MG de l'élève pour envisager suivre des cours à l'UniNE lors du 2^e semestre de sa 3^e année MG.